



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

Madame Amélie CHAPET, Chargée de missions usages et développement du numérique et  
Monsieur Jérôme HUCHARD

Monsieur Frédéric BELLET est intervenu pour présenter l'aérodrome de Bellevue.

Madame Nathalie CADET, Directrice de l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan a  
présenté les différentes missions de l'office de tourisme.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, l'inscription d'une question à l'ordre du jour.  
Cette question concerne un vœu relatif au maintien et au développement des filières  
d'enseignement générales, technologiques et professionnelles dans les lycées d'Autun

A – Compte rendu des actes accomplis

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

B – Compte rendu des MAPA

Le conseil communautaire a pris acte de MAPA

## **1-ECONOMIE**

a) Demande d'autorisation de conventionnement entre la CCGAM et l'Association Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le projet de convention entre la  
communauté de communes du Grand Autunois-Morvan et l'Association Droit à l'Initiative  
Economique (ADIE)

b) Adoption du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) au dernier établissement commercial ou artisanal d'une commune.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le règlement d'intervention que vous  
trouverez ci-joint.

Le conseil a inscrit au budget 2019 les crédits nécessaires et a autorisé la signature de tous  
documents afférents à ce dispositif.

c) Règlement intérieur du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le règlement intérieur pour l'opération  
collective FISAC sur le territoire du Grand Autunois-Morvan et a autorisé la signature de tout  
document se rapportant à ce dossier.

## **2-FINANCES**

a) Décision Modificative n°3

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la décision modificative n°3 de l'exercice  
2018 et a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

b) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.

Le conseil communautaire a autorisé, et à l'unanimité, l'engagement des investissements  
jusqu'au vote du budget primitif 2019.

Le conseil communautaire a également autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses  
d'investissement pour le budget principal et les budgets annexes de la CCGAM.

c) Approbation des modalités de régularisation des écritures de clôtures pour la Communauté de Communes de Monts et Vignes

Le conseil communautaire a accepté, à l'unanimité, les modalités de régularisation proposées par  
la Direction départementale des Finances publiques de Saône-et-Loire et le décaissement de la  
somme de 6.743,12 euros au titre de cette régularisation.

Le conseil communautaire a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

d) Approbation des Attributions de Compensation définitives 2018

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les montants des AC (Attributions de Compensation) définitives 2018 pour chaque commune et a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

e) Autorisation de versement d'acomptes sur les subventions ou redevances 2019

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, le versement :

- d'un acompte de 250 000 € au CIAS du Grand Autunois-Morvan,
- d'un acompte de 84 000 € à l'Office de tourisme,
- d'un acompte de 35 000 € au CILEF, sous réserve de la signature d'une nouvelle convention ou d'un avenant pour 2019,
- d'un acompte de 15 000 € à l'association Odyssée Loisirs, sous réserve de la signature d'une nouvelle convention ou d'un avenant pour 2019,
- d'un acompte de 10 000 € à l'association Les Amis des Bêtes.
- d'un acompte de 10 000 € à l'association Autun Morvan Initiative, sous réserve de la signature d'une nouvelle convention ou d'un avenant pour 2019.

Le conseil communautaire a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

f) Versement d'un fonds de concours par la ville d'Autun pour l'installation d'armoires électriques sur le parking de l'Eduen.

Le conseil communautaire a accepté, à l'unanimité, le versement par la ville d'Autun d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT des travaux d'installation d'armoires de branchement électrique sur le parking de l'Eduen et a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

3-Convention de mise à disposition du fablab à l'association Autunois Morvan Développement Formation.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention de mise à disposition à titre onéreux du Fablab à l'AMDF et a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

4-Convention de partenariat entre la CCGAM et la fondation Orange, pour la réalisation du projet « fablab solidaire »

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Fondation Orange pour la réalisation du projet « Fablab solidaire ».

Le conseil communautaire a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

5-Eduen : fixation des tarifs de la patinoire et des partenariats.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les tarifs 2019 de la patinoire installée à l'Eduen ainsi que les tarifs des partenariats proposés aux entreprises pour cet événement.

Le conseil communautaire a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

6-Autorisation de solliciter une subvention pour financer l'étude préalable à la prise de compétence eau potable et assainissement.

Le conseil communautaire a autorisé, à la majorité (7 abstentions) à solliciter une demande de subvention relative au financement de l'étude préalable à la prise de compétence eau potable et assainissement et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

7-Modification de la convention entre la CCGAM et le Lycée militaire pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les sites Changarnier et Gangloff.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a annulé la délibération n° 2018/130 du conseil communautaire du 22 octobre 2018, a approuvé les nouvelles modalités de la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Groupement de Soutien de la Base de Défense de Besançon et a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

8-Convention entre la CCGAM et la Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme pour l'accueil des déchets des habitants de La Boulaye, Dettey, Saint-Eugène à la déchèterie de Toulon sur Arroux.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le projet de convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme et a autorisé la signature de la convention d'accès pour les habitants de La Boulaye, Dettey et Saint-Eugène à la déchèterie de Toulon-Sur-Arroux et tout document se rapportant à ce dossier.

9-Avis du Conseil Communautaire sur les jours retenus au titre de la dérogation municipale au principe du repos dominical.

Le conseil communautaire a retenu, à l'unanimité, pour la Commune d'Autun, les jours dérogatoires au repos dominical suivants :

- 20 janvier 2019
- 14, 21 et 28 juillet 2019
- 04 août 2019
- 01 septembre 2019
- 24 novembre 2019
- 01, 08, 15, 22 et 29 décembre 2019, et a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

10-Approbation de la modification du PLU d'Etang sur Arroux.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification du PLU d'Etang-sur-Arroux.

11-Instauration du Droit de Prémption Urbain à Couches.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'institution du DPU sur le territoire communal de Couches suite à l'approbation du PLU de cette commune.

Le conseil communautaire délègue à la commune de Couches l'exercice de ce DPU sur l'ensemble des zones U et AU de son PLU, à l'exception des zones U et AU composant la ZAE intercommunale des Prés Deschenaud. Enfin, le conseil communautaire conserve le DPU communautaire pour la ZAE d'intérêt communautaire des Prés Deschenaud.

12-Extension de la ZAE de Saint-Forgeot : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de la commune de Saint-Forgeot et fixant les modalités de concertation

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a autorisé la mise en œuvre d'une procédure de déclaration de projet pour l'extension de la ZAE de St Forgeot, la mise en compatibilité du POS, la signature de tous les actes et la prise de toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil communautaire a retenu et mis en œuvre les modalités de concertation publique qui seront strictement respectées.

Enfin, le conseil communautaire a précisé que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CCGAM durant un mois, d'une mention en caractère apparents dans un journal diffusé dans le Département et d'une publication au recueil des actes administratifs de la communauté de communes.

13-Adhésion de la CCGAM au syndicat intercommunal A.GE.D.I (Agence de Gestion et Développement Informatique).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.) et le Règlement Intérieur.

Le conseil communautaire a décidé l'adhésion au Syndicat Intercommunal dénommé A.GE.D.I selon l'objet mentionné à l'article 2 des statuts.

Le conseil communautaire a désigné Monsieur Hervé BOUARD, délégué d'Epertully et Monsieur Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, comme représentants de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.

Enfin, le conseil communautaire a inscrit au budget chaque année le montant de la participation de la collectivité au Syndicat et a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

14- Avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches et a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

15- Vœu proposé par M. le Maire d'Autun relatif au maintien et au développement des filières d'enseignement générales, technologiques et professionnelles dans les lycées d'Autun.

Le conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le vœu relatif au maintien et au développement des filières d'enseignement générales, technologiques et professionnelles dans les lycées d'Autun.

**VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

A Autun, le 24 Décembre 2018

La Présidente  
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M-C Barnay', with a horizontal line underneath it.

